

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er avril 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021
(accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Affaires scolaires - Subventions diverses

Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant de 38 290 € pour le secteur scolaire.

5 340 € au foyer socio-éducatif du collège Max Jacob, pour l'année scolaire 2019-2020 et **5 340 €** pour l'année scolaire 2020-2021, pour les 7 écoles du REP (il s'agit des écoles Kerjestin (maternelle et élémentaire), Langevin (mater. et élém.), Penanguer (mater. et élém.) et l'école maternelle du Bourg de Penhars) (imputation budgétaire: 6574 720 213). Total : **10 680 €**

1 255 € à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès) et **2 510 €** à l'école St Raphaël/St Charles (2 sites) et à l'école Diwan (2 sites), pour le développement d'Internet, soit un total de **13 805 €** pour l'année scolaire 2019-2020 et **13 805 €** pour l'année scolaire 2020-2021. Total : **27 610 €** (imputation budgétaire: 6574 720 213).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser les subventions pour un montant global de 38 290 €.